Charte de bonnes pratiques numériques

Atelier Numérik et Accès aux Droits · Jean MOREL · 9 novembre 2026

1. Protéger vos accès

Gardez vos mots de passe et codes de connexion pour vous. Le formateur peut montrer un geste sans connaître votre code personnel.

Utilisez les liens et les documents fictifs de l'atelier. Avant une démarche réelle, vérifiez l'adresse du site et demandez conseil au formateur.

2. Respecter les autres

Demandez l'accord avant de regarder l'écran d'une autre personne. Ne photographiez, ne copiez et ne diffusez pas ses réponses ou ses informations.

Respectez les personnes, leurs productions et les ressources utilisées. Aucun accès sans autorisation, vol d'identifiants ou dommage au site n'est autorisé.

3. Recevoir une aide puis réessayer

Le formateur vient à vos côtés lorsque vous demandez de l'aide. Vous pouvez lui montrer l'exercice. Vous gardez votre appareil en main et pouvez lui demander d'arrêter.

L'atelier ne prévoit pas de mosaïque d'écrans, de caméra, de microphone ni d'enregistrement des écrans. Le formateur observe le geste de l'exercice en votre présence.

Après une démonstration, refaites vous-même le geste. Le formateur distingue une réussite sans aide, une réussite avec aide et un geste à reprendre. Demander de l'aide ne constitue pas à lui seul une réussite.

4. Signaler un problème et quitter le poste

Si un message paraît suspect ou montre les informations d'une autre personne, arrêtez l'action et prévenez discrètement le formateur. Ne poursuivez pas l'exploration.

Sur un appareil partagé, fermez votre session à la fin de l'activité. Rangez le matériel et respectez les pauses. Les informations sur le suivi pédagogique figurent dans la rubrique « Vos informations et votre suivi » de cette charte.

5. Votre équipe de formation

L'atelier est placé sous le pilotage d'A'V Solidarité Insertion. Jean MOREL en assure la préparation et l'animation en tant que stagiaire FPA 2025–2027, groupe FP26.2. Selon les indications qu'il a communiquées, Romain HOAREAU est son tuteur de stage et responsable d'AVSI, Fabrice VERHULST son formateur FPA, et Maxime BOULENC le directeur FPA d'A'Venir Formation. Le rôle de responsable du traitement des données et le contact pour les droits restent à préciser dans la rubrique suivante.

6. Vos informations et votre suivi

La fiche individuelle peut contenir votre identifiant, la séance, les gestes travaillés, vos demandes d'aide et les observations du formateur. Une demande d'aide, une explication et un nouvel essai restent des faits distincts. Aucun mot de passe ni contenu personnel d'exercice n'a sa place dans cette fiche.

Ces notes servent à vous accompagner et à conserver une trace des faits observés. Les dossiers pédagogiques et leurs exports sont réservés aux personnes habilitées. L'apprenant invité et l'examinateur de la page publique n'ont pas accès aux dossiers privés.

Organisme pilote de la formation : A'V Solidarité Insertion (AVSI), désigné comme unique pilote dans le cahier des charges. Coordonnées publiques : 13 rue du Général de Gaulle, 97434 Saint-Gilles-les-Bains ; avsolidariteinsertion@gmail.com ; 0692 48 2019. Ce contact général permet de solliciter l'association ; sa désignation comme contact pour les droits et la répartition précise des responsabilités de traitement doivent être confirmées par AVSI. Aucun DPO n'est présenté comme désigné.

L'organisme doit préciser, pour le suivi pédagogique et pour les journaux de sécurité, la base légale, les données nécessaires, les personnes habilitées, les durées et leurs points de départ. Aucune durée de conservation ni habilitation institutionnelle n'a été confirmée dans les sources disponibles.

Le site public utilise Sites avec des composants Cloudflare et une base D1 ; les documents de travail FPA restent sur ASUS. La chaîne n8n de Hostinger, située à Mumbai, échange des demandes et compteurs, sans ces documents. Ces faits ne prouvent pas la région de toutes les données, les lieux des sauvegardes ou les garanties contractuelles ; ces points et les transferts éventuels doivent être vérifiés par l'organisme.

Vous pouvez demander l'accès à vos données et leur rectification. Les autres droits dépendent du traitement et de sa base légale ; vous pouvez les demander au contact qui vous sera indiqué et saisir la CNIL. Les éléments institutionnels ci-dessus restent à compléter avant de présenter cette notice comme validée ou de recueillir une signature sur cette base.

Le formateur présente ces règles et répond aux questions. Ce support ne recueille aucune signature ni autorisation de partage d'écran.